Communiqué de presse de Laïcité d’Accord.

 Le bon sens est parfois partagé.

L’Observatoire de la laïcité, organisme rattaché au Premier ministre, est connu pour ses positions modérées concernant l’application du principe de laïcité. Fidèle à cette ligne, il vient de rendre ses recommandations sur les deux problèmes prioritairement traités par Laïcité d’Accord.

Il propose au gouvernement l’abrogation du délit de blasphème et l’évolution du statut scolaire local permettant le respect du principe de liberté de conscience (enseignement religieux uniquement en option) et du principe d’égalité (à l’élémentaire, enseignement religieux offert en dehors des 24 heures de cours communs nationaux). Les DNA du 19 mai donnent le détail des propositions.

Ces recommandations prennent en compte l’évolution des sociétés civiles alsacienne et mosellane qui sont désormais sécularisées et diversifiées. Elles constituent une avancée démocratique qu’il appartient au gouvernement de mettre rapidement en oeuvre par la voie réglementaire.

Tous les élèves de l’enseignement public vont maintenant recevoir un enseignement moral et civique et un enseignement du fait religieux dans le cadre laïque. Mais, en Alsace et Moselle, à titre dérogatoire et provisoire, l’État continuera d’offrir aux familles qui le souhaitent un enseignement religieux à l’École publique.

Laïcité d’Accord rappelle qu’elle souhaite que s’ouvre aussi une réflexion collective sur les modalités de fonctionnement des facultés de théologie et sur ce qui subsiste du Concordat de 1801 alors que seuls 4 articles sur les 17 d’origine sont aujourd’hui encore appliqués.

Le 20 mai 2015

Pour Laïcité d’accord, Bernard Anclin Président de « Laïcité d’Accord ! »